

Délibérations

Publié le 5 OCT. 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre, à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni Mairie de Balma - 8 Allée de l'appel du 18 juin 1940, 31130 Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Étaient présents :

Monsieur WAECHTER (Sicoval), Madame URSULE (Toulouse-Métropole), Monsieur ANDREU-SEIGNÉ (Toulouse-Métropole), Monsieur TERRAIL-NOVES (Toulouse-Métropole), Monsieur ASTRUC (C.C. Val'Aïgo), Monsieur SAVIGNY (C.C. des Coteaux Bellevue), Madame BERKMAN (Toulouse-Métropole), Monsieur BEZERRA (Toulouse-Métropole), Monsieur PETITDIDIER (Sicoval), Monsieur CHARPENTIER (Grand Ouest Toulousain), Monsieur CAPEL (C.C. des Coteaux du Girou), Monsieur MAUREL (C.C. Val'Aïgo), Monsieur DE GRANDIDIER (C.C. des Coteaux Bellevue), Monsieur LAMRHANI (Toulouse-Métropole), Monsieur ESPIC (Toulouse-Métropole), Madame LAMANT (Toulouse-Métropole), Monsieur FLORES (CC. Hauts Tolosans), Monsieur GOMEZ (C.C. des Coteaux du Girou), Madame GIBERT (C.C. Frontonnais)

Étaient absents :

Monsieur ALVES (Toulouse-Métropole), Madame AMIGO BOUYSSOU (Toulouse-Métropole), Monsieur TRONCO (Sicoval), Monsieur ARSAC (Toulouse-Métropole), Madame BARRAQUE-ONNO (Toulouse-Métropole), Madame QUEVAL (Grand Ouest Toulousain), Monsieur MOIGN (CC. Hauts Tolosans), Monsieur CAVAGNAC (C.C. Frontonnais), Monsieur CROUZIL (Sicoval), Madame MAILLARD (Toulouse-Métropole), Monsieur KOUNOUGOUS (Toulouse-Métropole), Madame GENNARO SAINT (Toulouse-Métropole), Madame GOFFRE PERDROSA (Toulouse-Métropole)

Date de la convocation : mardi 22 septembre 2026

Secrétaire de séance : Monsieur CHARPENTIER

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48

Présents	19
Votants	19
Pouvoirs	0
Total des voix	27
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	27
Sans participation	0

D2026_58 - Création de postes, mise à jour du tableau des emplois - Approbation

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En 2023, Decoset a élaboré son schéma stratégique de long terme à horizon 2040 et son projet d'établissement pour la période 2023-2026. Ces documents d'orientation de moyen et long terme nécessitent des ajustements d'effectifs.

I. Les créations de postes :

Déchèterie de Ribaute, du Hall 9 et Eco point de quartier :

Création d'un poste de responsable d'équipe pour le service déchèteries relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, catégorie C ou relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, à temps complet

Cellule Relation aux usagers :

Création d'un poste de responsable de la cellule relations aux usagers, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B, à temps complet

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires ou par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 3ème alinéa de l'article L332-14 susvisé, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne pourront l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

VU les statuts de Decoset ;

VU la délibération D2025-45 du Comité Syndical en date du 19 décembre 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2026,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 04 juin 2026,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

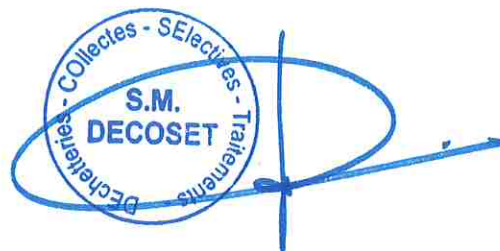
- **D'APPROUVER** la création d'un emploi permanent de responsable de la cellule relations aux usagers, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B, à temps complet,
- **D'APPROUVER** la création d'un emploi permanent de responsable d'équipe pour le service déchèteries relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, catégorie C ou relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, à temps complet,
- **D'APPROUVER** le recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique pour une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite de 6 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs des emplois permanents modifié tel que présenté en annexe.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

Monsieur CHARPENTIER

Services	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL DES POSTES CREES	TOTAL DES POSTES POURVUS	TOTAL TIT/ STAG	TOTAL CONT
Direction générale	3			3	2	1	1
TOTAL	3			3	2	1	1
Direction Administrative et financière	1			1	1	1	
Secrétariat de direction			1	1	1	1	
Finances	1		3	4	4	4	
Ressources Humaines	2	1	1	4	4	3	1
Affaires Juridiques et Commande Publique	3	2		5	5	4	1
TOTAL	7	3	5	15	15	13	2
Direction des Services Techniques	2			2	1	1	
Suivi administratif			1	1	1	1	
Valorisation énergétique	3			3	3	1	2
Tri et Valorisation Matière	1	1		2	2		2
Valorisation organique	1.5	1	5	7.5	7.5	7.5	
Transfert et Transport	0.5	1	8.5*	10	10	10	
Centre de transfert de Chantelle			5	5	5	5	
Déchèteries	1	1	37.5*	39.5	38.5	35.5	3
Etudes et Travaux		2	1	3	3	3	
Innovation, données et informatique	1	2		3	3	1	2
TOTAL	10	8	58	76	74	65	9

Services	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL DES POSTES CREES	TOTAL DES POSTES POURVUS	TOTAL TIT/ STAG	TOTAL CONT
Direction de la Transition et l'Accompagnement aux Changements	1			1	1	1	
Relation usagers		1	2	3	2	1	1
Communication	1	2		3	3		3
Economie circulaire	1			1	1		1
Prévention et Changement de Comportement		3		3	3		3
Hall 9	1			1	1	1	
TOTAL	4	6	2	12	11	3	8
TOTAL GENERAL	24	17	65	106	102	81	21

* Un agent de catégorie C de la filière technique est affecté à la fois dans le service Déchèteries et dans le service Transfert et Transport

Il est à noter qu'un agent de catégorie A de la filière technique vient compléter les effectifs du service Valorisation énergétique sur un emploi non permanent contrat de projet pour une durée de 2 ans depuis le 8 septembre 2025.

